

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/3/4
ORIGINAL : anglais
DATE : 17 mai 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Troisième session
Genève, 13 – 21 juin 2002

STRUCTURE DE LA BASE DE DONNÉES PROPOSÉE
EN CE QUI CONCERNE LES PRATIQUES ET CLAUSES CONTRACTUELLES
RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE,
À L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES
ET AU PARTAGE DES AVANTAGES

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) s’est déclaré favorable à la tâche A.1 consistant à élaborer “des pratiques contractuelles recommandées, des principes directeurs et des clauses types de propriété intellectuelle pour les arrangements contractuels concernant l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent, en prenant en considération la spécificité et les besoins des différentes parties prenantes, les différentes ressources génétiques et les différents modes de transfert dans les différents secteurs couverts par la politique en matière de ressources génétiques”¹.

2. À sa deuxième session, tenue à Genève du 10 au 14 décembre 2001, le comité a examiné un document intitulé “Principes à prendre en considération pour les clauses de propriété intellectuelle des arrangements contractuels concernant l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages” (WIPO/GRTKF/IC/2/3).

3. Le document précité contenait des informations sur les clauses de propriété intellectuelle existantes et les pratiques contractuelles qui ont cours en ce qui concerne l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et proposait des options pour l’élaboration de pratiques contractuelles recommandées, de principes directeurs et de clauses types de propriété intellectuelle à caractère non contraignant à soumettre au comité. Les informations figurant dans ce document provenaient en grande partie d’arrangements contractuels existants qui avaient été analysés ou cités dans des documents antérieurs de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Le document n’avait pas pour objet d’offrir un échantillon représentatif de pratiques et d’arrangements pertinents.

4. Afin d’obtenir cet échantillon représentatif, il a donc été proposé que le Bureau international de l’OMPI réalise une étude systématique des arrangements contractuels existants, notamment en envoyant un questionnaire aux membres du comité et aux autres parties prenantes concernées. En outre, les destinataires du questionnaire seraient invités à communiquer des données d’expérience, des exemples et des études de cas concernant les pratiques et les arrangements contractuels qui ont cours, en vue d’une compilation des clauses de propriété intellectuelle et des arrangements existants. Cette compilation pourrait servir de point de départ pour l’élaboration systématique et équilibrée de pratiques contractuelles recommandées, de principes directeurs et de clauses types de propriété intellectuelle tenant compte des principes adoptés et définis par les membres du comité².

5. La délégation de l’Australie a également soumis au comité un document intitulé “Proposition de compilation de clauses contractuelles concernant l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages” (WIPO/GRTKF/IC/2/12). Ce document proposait l’établissement d’une “liste récapitulative des principales clauses contractuelles de propriété intellectuelle sur l’accès aux ressources génétiques et le partage des avantages”, qui se présenterait sous un format consultable pour une base de données électronique, laquelle serait publiée sur le site Web de l’OMPI et raccordée par hyperlien au site Web du Centre d’échange de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992.

¹ Voir le paragraphe 128 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13.

² Voir les paragraphes 131 à 134 du document WIPO/GRTKF/IC/2/3.

6. Le comité a appuyé ces propositions. Il a décidé que le Secrétariat de l'OMPI réaliserait une étude systématique des arrangements contractuels en vigueur, notamment en envoyant un questionnaire aux membres du comité et aux autres parties prenantes concernées. Les résultats du questionnaire seraient rassemblés dans une base de données électronique et pourraient être utilisés aux fins de l'élaboration des pratiques contractuelles recommandées, des principes directeurs et des clauses types de propriété intellectuelle pour les contrats concernant les ressources génétiques et le partage des avantages.

7. Le comité a décidé que le Secrétariat de l'OMPI devrait tout d'abord définir la structure de la base de données proposée et la soumettre au comité pour observations.

8. Le Secrétariat de l'OMPI a donc élaboré la structure d'une base de données électronique consultable. La structure proposée a été communiquée au comité pour observations dans un document intitulé : "Appel à commentaires sur la structure de la base de données proposée en ce qui concerne les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages" (WIPO/GRTLF/IC/3/3).

9. En fonction des observations reçues par le Secrétariat de l'OMPI, la structure de la base de données sur les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages a été révisée et figure à l'annexe I du présent document.

10. De plus, dans le cadre de l'étude systématique des arrangements contractuels existants demandée par le comité, le Secrétariat de l'OMPI a élaboré un questionnaire sur les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. Ce questionnaire figure à l'annexe II du présent document.

11. Sous réserve d'approbation par le comité, ce questionnaire sera adressé aux membres du comité ainsi qu'à un vaste éventail de parties prenantes ayant une expérience pratique des arrangements contractuels relatifs à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. Les résultats du questionnaire seront rassemblés et publiés dans la base de données proposée et pourraient être utilisés aux fins de l'élaboration des pratiques contractuelles recommandées, des principes directeurs et des clauses types de propriété intellectuelle pour les contrats concernant les ressources génétiques et le partage des avantages.

12. Les membres du comité intergouvernemental sont invités à prendre note du contenu du présent document; à approuver la structure de la base de données figurant à l'annexe I et la diffusion du questionnaire figurant à l'annexe II aux membres du comité ainsi qu'à un vaste éventail de parties prenantes ayant une expérience pratique des arrangements contractuels liés à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et au partage des bénéfices.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

BASE DE DONNÉES PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE LES PRATIQUES ET
CLAUSES CONTRACTUELLES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE,
À L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET AU PARTAGE DES AVANTAGES

I. INTRODUCTION

1. Cette base de données est destinée à constituer une source d'information à la fois précise et conviviale pour toutes les parties impliquées dans la rédaction et la négociation d'arrangements contractuels concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, notamment pour ce qui est des clauses de propriété intellectuelle figurant dans les contrats.
2. Les membres du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ainsi qu'un grand nombre de parties prenantes ayant une expérience pratique des contrats relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages seront invités à remplir un questionnaire sur les pratiques et clauses contractuelles en rapport avec la propriété intellectuelle, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.
3. Les réponses au questionnaire seront rassemblées et publiées dans cette base de données électronique où elles pourraient être utilisées aux fins de l'élaboration des pratiques contractuelles recommandées, des principes directeurs et des clauses types de propriété intellectuelle pour les contrats concernant les ressources génétiques et le partage des avantages.

II. STRUCTURE ET CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES

4. La base de données sera composée des "pages" suivantes :

4.1 Page un : page de titre

Cette page exposera brièvement l'objet de la base de données, la manière dont les informations qui s'y trouvent auront été obtenues et précisera les conditions d'utilisation de la base³. Elle contiendra un lien vers la page de recherche.

³ Toute utilisation de la base de données et des informations qui y figurent sera soumise à des conditions d'utilisation portant *entre autres* sur : a) le droit d'auteur : les bases de données peuvent contenir des œuvres littéraires (comme des contrats, des clauses de contrat ou des informations connexes) qui sont protégées par le droit d'auteur et qui sont la propriété de tiers; b) les droits de propriété industrielle : les produits, procédés ou techniques décrites dans la base de données peuvent faire l'objet de droits de propriété industrielle réservés; c) les informations contenues dans la base de données seront communiquées "telles quelles" sans aucune garantie. Ni l'OMPI, ni les États membres, ni ceux qui fournissent les informations contenues dans la base de données ne pourront être tenus pour responsables de l'utilisation ultérieure de ces données. L'accès à la base de données et son utilisation impliquent de la part de l'utilisateur final l'acceptation des conditions d'utilisation.

4.2 Page deux : page de recherche⁴

La page de recherche proposera deux modes de recherche :

a) La recherche textuelle, qui permettra à l'utilisateur d'explorer la base de données en entrant un mot ou groupe de mots, par exemple "brevet", "confidentialité", "droits d'obteneur", etc.

L'utilisateur pourra aussi choisir une option de recherche plus précise, par mot clé.

b) La recherche par mots clés, qui proposera quatre options de recherche par menu déroulant. L'utilisateur pourra orienter sa recherche en sélectionnant une combinaison de ces quatre options :

i) *Pays*. Ce menu permettra de choisir un ou plusieurs pays et de rechercher tous les contrats conclus entre des parties de ce ou ces pays ou les contrats en rapport avec du matériel génétique et des savoirs traditionnels connexes provenant de ce ou ces pays.

ii) *Parties au contrat*. Ce menu déroulant permettra de chercher les contrats conclus entre telle partie et telle autre. Les recherches par mots clés suivantes seront proposées :

- Toutes les parties : pour rechercher les contrats conclus entre tous types de parties.
- Gouvernement : pour rechercher, par exemple, les contrats conclus par des ministères, des administrations (nationales, régionales ou locales).
- Commerce ou industrie : pour rechercher, par exemple, les contrats conclus dans les domaines pharmaceutique, alimentaire et agricole, horticole, cosmétique.
- Instituts de recherche : pour rechercher, par exemple, les contrats conclus par des universités, des banques de gènes, des jardins botaniques, des collections microbiennes.
- Détenteurs de savoirs traditionnels : pour rechercher, par exemple, les contrats conclus par des associations de guérisseurs, des peuples autochtones et des communautés locales, des organisations populaires, des communautés agricoles traditionnelles.
- Autres : pour rechercher, par exemple, les contrats conclus par un ou plusieurs propriétaires fonciers privés, un ou plusieurs groupes de conservation.

⁴ On trouvera dans la section III un exemple de présentation de cette page sur l'Internet.

iii) *Objet du contrat.* Avec ce menu déroulant, l'utilisateur pourra préciser s'il recherche des contrats portant sur l'application commerciale ou industrielle des ressources génétiques et des savoirs traditionnels connexes ou des contrats autorisant leur utilisation à des fins de recherche ou d'enseignement uniquement ou d'autres types de contrats. Cette distinction a été faite car les questions de propriété intellectuelle tendent à se différencier en fonction de ces catégories de contrat. Les recherches par mots clés suivantes seront proposées :

- Tous les contrats : cette option permettra de rechercher les deux catégories de contrat.
- Application commerciale ou industrielle : cette option permettra de rechercher les accords dits de "bioprospection" ou d'autres accords de type commercial. Les clauses de propriété intellectuelle de ces accords pourront s'avérer plutôt complexes.
- Recherche ou enseignement uniquement : cette option pourra présenter un intérêt particulier en ce qui concerne les transferts entre instituts de recherche, comme les collections *ex situ*.
- Autres applications : cette option de recherche peut mener à certaines applications qui n'entrent dans aucune des deux catégories précédentes comme les urgences sanitaires ou la sécurité nationale.

iv) *Portée du contrat.* Avec ce menu déroulant, l'utilisateur pourra préciser le type de ressource génétique. Il pourra aussi rechercher, par exemple, tous les contrats portant sur les savoirs traditionnels connexes. Les recherches par mots clés suivantes seront proposées :

- Tous les domaines : pour rechercher les contrats portant sur tous les types de ressources génétiques et tout savoir traditionnel connexe.
- Ressources phylogénétiques : pour centrer la recherche sur les contrats portant sur des ressources phylogénétiques uniquement, comme les semences ou le pollen.
- Ressources génétiques animales : pour centrer la recherche sur les contrats portant sur des ressources génétiques animales uniquement, comme le sperme ou les embryons.
- Ressources génétiques microbiennes : pour centrer la recherche sur les contrats portant sur des ressources génétiques microbiennes uniquement, comme les champignons ou les bactéries.
- Ressources génériques humaines : pour centrer la recherche sur les contrats portant uniquement sur les ressources génétiques humaines, comme les tissus humains ou les prélèvements sanguins.

- Savoirs traditionnels : pour centrer la recherche sur les contrats portant sur les savoirs traditionnels connexes.
- Ressources provenant de substances naturelles non biologiques : pour centrer la recherche sur les contrats portant à la fois sur les substances naturelles non biologiques et sur les ressources biologiques.

4.3 Page trois : page des résultats de la recherche

L'utilisateur obtiendra une liste de titres de contrats contenant tout ou partie du texte ou des mots clés indiqués sur la page de recherche. Par exemple :

“Accord de recherche-développement entre l'organisme public [X] et la collection ex situ [Y]”.

“Accord de licence entre la compagnie pharmaceutique [X], l'université [Y] et l'association de guérisseurs [Z]”.

Il pourra, en cliquant sur un titre de contrat de cette liste, accéder directement à l'entrée correspondant à ce contrat.

4.4 Page quatre : page des principaux éléments des contrats⁵

Cette page contiendra une liste des principaux éléments d'information contenus dans les contrats. Les informations seront compilées à partir des réponses au questionnaire adressé aux membres du comité et à un ensemble de parties prenantes très diverses : voir annexe II.

La liste proposée ci-dessous a été structurée de manière à permettre l'élaboration d'une page Web précise et conviviale définissant le cadre du contrat et affichant toutes les clauses relatives à la propriété intellectuelle; elle ne se veut pas une analyse globale du contrat en question :

- a) Parties au contrat.
- b) Objet du contrat : c'est-à-dire contrat portant sur l'application commerciale ou industrielle, destiné à la recherche ou l'enseignement uniquement, ou ayant d'autres applications (comme les urgences sanitaires ou la sécurité nationale).
- c) Objectif du contrat.
- d) Portée du contrat : c'est-à-dire description des ressources génétiques et de tout savoir traditionnel connexe.
- e) Date d'entrée en vigueur du contrat.
- f) Durée du contrat.

⁵ Dans la section III ci-dessous vous trouverez un exemple de la manière dont cette page peut être affichée sur l'Internet.

- g) Clauses relatives à la propriété intellectuelle : c'est-à-dire clauses portant sur les brevets, les signes distinctifs (indications géographiques et appellations d'origine, marques, etc.); les droits d'obtenteur; les secrets d'affaires; le droit d'auteur et les droits connexes; la protection *sui generis* des savoirs traditionnels; l'utilisation traditionnelle et coutumière (par exemple, droits des agriculteurs); le partage des avantages liés à la propriété intellectuelle, qu'ils soient d'ordre financier (redevances, paiements échelonnés, redevances périodiques dans le domaine ethnobotanique, fonds fiduciaires, etc.) ou non (formation en matière de propriété intellectuelle, transfert de technologie, échange de résultats, etc.); la cession de droits; la concession de licences; autres (par exemple la résiliation du contrat, l'exclusivité d'approvisionnement, etc.).
- h) Confidentialité : les États membres se sont montrés particulièrement préoccupés par la question de la confidentialité. Par conséquent, toute clause pertinente figurera sous ce point.
- i) Législation applicable : c'est-à-dire toute loi nationale, régionale ou internationale applicable au contrat (droit des contrats, législation de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique de 1992, etc.).
- j) Règlement des litiges : manière dont les parties auront décidé de régler tout litige pouvant survenir dans l'exécution du contrat (médiation, conciliation, arbitrage, tribunaux nationaux, etc.) et indication, si possible, de l'institution de règlement des litiges mutuellement convenue (institution internationale, régionale, nationale ou locale).
- k) Droit régissant le contrat.
- l) Conseils pratiques : conseils découlant de la rédaction et de la négociation du contrat, ainsi que tout enseignement tiré du processus.
- m) Source d'information : coordonnées de la personne ou de l'institut ayant fourni les informations à l'OMPI et, si possible, lien externe avec son adresse électronique.
- n) Hyperlien avec le contrat : une fois le contrat enregistré dans la base de données, un lien sera établi vers le texte de celui-ci. L'utilisateur pourra ainsi l'analyser de manière plus détaillée, notamment en ce qui concerne le contexte des clauses relatives à la propriété intellectuelle.

III. PAGE DE RECHERCHE TEST DE LA BASE DE DONNÉES ET PAGE TEST CONTENANT LA LISTE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES CONTRATS

5. On trouvera ci-après des copies papier de la page de recherche test de la base de données et de la page test contenant la liste des principaux éléments des contrats.

6. Ces pages test peuvent aussi être consultées sur le site Web de l'OMPI aux adresses suivantes :

<http://www.wipo.int/globalissues/ipr/>

<http://www.wipo.int/globalissues/ipr/results.html>

PAGE DE RECHERCHE TEST DE LA BASE DE DONNÉES

Cette page de recherche permet de chercher des contrats relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages, notamment en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle.

Recherche textuelle

Indiquer les termes de votre recherche dans le champ de droite

Par exemple : "brevet", "confidentialité", "droits d'obtenteur"

Recherche textuelle

Recherche par mots clés

Pays

Sélectionner un ou plusieurs des mots clés ci-dessous

Tous
Albanie ...
Zimbabwe

Parties au contrat

Sélectionner un ou plusieurs des mots clés ci-dessous

Tous
Gouvernement
Commerce ou industrie
Instituts de recherche
Détenteurs de savoirs traditionnels
Autres

Objet du contrat

Sélectionner un ou plusieurs des mots clés ci-dessous

Tous
Application commerciale ou industrielle
Recherche ou enseignement uniquement
Autres applications

Portée du contrat

Sélectionner un ou plusieurs des mots clés ci-dessous

Tous
Ressources phytogénétiques
Ressources génétiques animales
Ressources génétiques microbiennes
Ressources génétiques humaines
Savoirs traditionnels connexes
Ressources tirées de substances naturelles non biologiques

Recherche par mots clés

PAGE TEST CONTENANT LA LISTE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES CONTRATS
FIGURANT DANS LA BASE DE DONNÉES

Titre du contrat :

Parties au contrat (par exemple gouvernement, commerce ou industrie, instituts de recherche, détenteurs de savoirs traditionnels, autres)	
Objet du contrat	
Objectif du contrat	
Portée du contrat	
Date d'entrée en vigueur	
Durée du contrat	
Clauses relatives à la propriété intellectuelle :	
<i>Brevets</i>	
<i>Signes distinctifs</i>	
<i>Droits d'obtenteur</i>	
<i>Secrets d'affaires</i>	
<i>Droit d'auteur et droits connexes</i>	
<i>Protection sui generis des savoirs traditionnels</i>	
<i>Concession des licences</i>	
<i>Cession de droits</i>	

<i>Partage des avantages financiers en rapport avec la propriété intellectuelle</i>	
<i>Partage des avantages non financiers en rapport avec la propriété intellectuelle</i>	
<i>Utilisation traditionnelle et coutumière en cours : par exemple, droits des agriculteurs</i>	
<i>Autres : par exemple, résiliation du contrat (pour la partie en rapport avec la propriété intellectuelle); exclusivité d'approvisionnement; fourniture future de ressources; publication des données, etc.</i>	
Confidentialité	
Législation applicable (nationale, régionale ou internationale)	
Règlement des litiges	
Droit régissant le contrat	
Conseils pratiques	
Source d'information	

LIEN avec le contrat, le cas échéant

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES ET CLAUSES CONTRACTUELLES
RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, À L'ACCÈS
AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET AU PARTAGE DES AVANTAGES

I INTRODUCTION

1. Le présent questionnaire a été élaboré par le Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ("OMPI") en vue de rassembler des informations sur les clauses et pratiques contractuelles relatives à la propriété intellectuelle dans les contrats individuels portant sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.
2. Il a pour but d'apporter à toutes les instances qui travaillent sur la question de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices une contribution concrète en matière de propriété intellectuelle qui reflète pleinement la diversité des politiques et de la législation en matière de ressources génétiques, les besoins et les attentes des parties prenantes, ainsi que les transferts et utilisations des ressources génétiques. L'OMPI souhaite donc encourager un ensemble aussi vaste que possible de parties prenantes à répondre au présent questionnaire : par exemple, les organismes gouvernementaux, les peuples indigènes et les communautés locales, les organisations commerciales et industrielles et les instituts de recherche des pays d'origine et des pays destinataires comme les universités et les collections *ex situ*.
3. Les informations fournies peuvent être :
 - incorporées dans une base de données conviviale qui sera publiée sur le site Web de l'OMPI et raccordée par hyperlien au site Web du Centre d'échange de la convention sur la diversité biologique (CDB); et/ou
 - utilisées comme point de départ pour l'élaboration de pratiques contractuelles recommandées, de principes directeurs et de clauses types de propriété intellectuelle dans les contrats concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

II STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

4. Ce questionnaire est divisé en trois parties :
 - Dans la partie I, il est demandé aux destinataires du questionnaire de fournir une copie du contrat en question, de préférence sous forme d'un document Word ou d'un fichier texte sous forme électronique, comme par exemple une pièce jointe à un courrier électronique, ou sur disque. Le contrat peut alors être directement incorporé à la base de données;
 - dans la partie II, sont demandées des informations spécifiques concernant le contrat en question, en particulier pour les clauses relatives à la propriété intellectuelle;
 - dans la partie III, il est demandé aux destinataires du questionnaire de partager leur expérience pratique et de faire part des enseignements qu'ils ont tirés de la rédaction, de la négociation et de la conclusion du contrat en question.
5. Les destinataires du questionnaire qui fournissent un exemplaire du contrat sont encouragés à répondre à la partie II mais ne sont pas obligés de le faire. Ils peuvent passer directement à la partie III.

6. Les destinataires du questionnaire qui ne fournissent pas d'exemplaire du contrat sont encouragés à remplir à la fois la partie II et la partie III du questionnaire.
7. Il est possible de remplir et d'envoyer plusieurs questionnaires différents suivant le nombre de contrats différents conclus avec des parties différentes et comportant différentes clauses relatives à la propriété intellectuelle.
8. Il est recommandé que toutes les réponses au questionnaire parviennent au Secrétariat de l'OMPI avant le vendredi 21 septembre 2002.
9. Une fois complétés, les questionnaires peuvent être adressés à la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int ou par courrier postal à l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, 1211, Genève 20 (Suisse), ou par télécopie au numéro 41 22 338 8120.

III DÉFINITIONS DE TERMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE

10. Dans le présent questionnaire, veuillez considérer que les termes ci-après ont les sens suivants :
- On entend par "*ressources génétiques*" le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle.
 - On entend par "*matériel génétique*" le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité⁶.
 - On considère que le "*savoir traditionnel*" englobe les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques traditionnelles ou fondées sur la tradition⁷; les interprétations et exécutions; les inventions; les découvertes scientifiques; les dessins et modèles; les marques; les noms et les symboles; les informations non divulguées; et toutes les autres innovations et créations traditionnelles et fondées sur la tradition résultant d'une activité intellectuelle dans le domaine industriel, scientifique, littéraire ou artistique. Dans le présent questionnaire, il ne s'applique pas aux "expressions du folklore".

⁶ On considère que les unités fonctionnelles de l'hérédité incluent des organismes entiers, des parties d'organismes et des extraits biochimiques d'échantillons de tissus contenant de l'acide désoxyribonucléique (DNA) ou, dans certains cas, de l'acide ribonucléique (RNA) comme les gènes, les plasmides, etc.

⁷ On entend par "traditionnels" et "fondés sur la tradition" les systèmes de connaissance, les créations, les innovations qui : ont généralement été transmis de génération en génération; sont généralement considérés comme appartenant à une population particulière ou à son territoire; et évoluent continuellement pour répondre aux modifications de l'environnement.

QUESTIONNAIRE⁸

Coordonnées de la personne à contacter :

Nom :

Titre :

Office :

État/Organisation membre :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

⁸ Les réponses au présent questionnaire peuvent être adressées à la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int ou par courrier postal à l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, 1211, Genève 20 (Suisse) ou par télécopie au numéro 41 22 338 8120. Il est recommandé que toutes les réponses parviennent au Secrétariat de l'OMPI avant le vendredi 21 septembre 2002.

PARTIE I

COPIE DU CONTRAT

Dans la mesure du possible veuillez fournir une copie du contrat en question, de préférence sous forme de document Word ou de fichier texte sous forme électronique comme une pièce jointe de courrier électronique, ou sur disque.

Les contrats peuvent être rédigés en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français ou en russe.

VEUILLEZ EFFACER DU CONTRAT TOUTES LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU PRÉSENTANT UN INTÉRÊT COMMERCIAL QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOIR MENTIONNER OU FIGURER DANS UNE BASE DE DONNÉES PUBLIÉE SUR LE SITE WEB ET/OU DANS UN RAPPORT DE L'OMPI.

Veuillez indiquer si vous avez joint à votre réponse un exemplaire d'un contrat ou d'un accord type existant :

Réponse :

Oui

Non

Dans l'affirmative : Ceux qui ont fourni un exemplaire d'un contrat existant ou d'un contrat type sont encouragés à répondre à la partie II mais ne sont pas obligés de le faire. Ils peuvent passer directement à la partie III du questionnaire;

Dans la négative : Ceux qui n'ont pas fourni un exemplaire d'un contrat existant ou d'un contrat type sont encouragés à répondre à la fois à la partie II et à la partie III du présent questionnaire.

PARTIE II

VEUILLEZ NE PAS FOURNIR D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET/OU PRÉSENTANT UN INTÉRÊT COMMERCIAL QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOIR MENTIONNER ET/OU FIGURER DANS UNE BASE DE DONNÉES PUBLIÉE SUR LE SITE WEB ET/OU DANS UN RAPPORT DE L'OMPI.

Question 1 : *Veillez donner le titre du contrat.*

Réponse :

Titre du contrat.

Question 2 : *Veillez nommer les parties au contrat.*

Réponse :

Nom(s) et précisions concernant les parties au contrat.

Question 3 : *Veillez indiquer les parties au contrat ou, dans le cas de contrats types, les parties au contrat envisagées. Veillez également indiquer si la partie est le fournisseur (F) ou le destinataire (D) des ressources génétiques et/ou de tout savoir traditionnel associé.*

Réponse :

Description des parties	Oui/Non	Fournisseur (F)/ Destinataire (D)
Gouvernement : par exemple ministres du gouvernement, organisations intergouvernementales (nationales, régionales ou locales), etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commerce ou industrie : par exemple industrie pharmaceutique, alimentation et agriculture, horticulture, cosmétiques, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Institut de recherche : par exemple universités, instituts de recherche nationale, banques de gènes, jardins botaniques, collections zoologiques, collections microbiennes, etc.

Détenteurs de savoirs traditionnels : par exemple associations de guérisseurs, peuples autochtones ou communautés locales, organisations populaires, communautés agricoles traditionnelles, etc.

Autres parties. Veuillez les citer ci-après : par exemple propriétaires fonciers privés, groupes de conservation, etc.

Question 4 : Veuillez indiquer si le contrat permet :

i) une utilisation commerciale ou industrielle (effective ou potentielle) des ressources génétiques ou

ii) uniquement la recherche.

Réponses :

Oui/Non

Application commerciale ou industrielle

Recherche ou enseignement uniquement

Autre (par exemple urgence sanitaire ou sécurité nationale). Veuillez les indiquer ci-après :

Question 5 : *Veillez indiquer l'objectif du contrat.*

Réponse :

Objectif du contrat.

Question 6 : *Veillez indiquer la portée du contrat.*

Réponse :

	Oui/Non
Ressources génétiques végétales	<input type="checkbox"/>
Ressources génétiques animales	<input type="checkbox"/>
Ressources génétiques microbiennes	
Ressources génétiques humaines	
Dérivés, modifications, descendance	<input type="checkbox"/>
Matériel génétique indéterminé transféré par inadvertance par exemple microbes ou parasites présents sur des échantillons de matériel végétal	
Savoirs traditionnels associés	<input type="checkbox"/>

Ressources de substances naturelles non biologiques

Autre. Veuillez préciser ci-après :

Question 7 : Activités prévues par le contrat : Veuillez indiquer les utilisations des ressources génétiques autorisées par le contrat et notamment, le cas échéant, les utilisations autorisées de dérivés, modifications, descendance, etc.

Réponse :

Utilisations autorisées aux termes du contrat.

Question 8 : Activités prévues par le contrat : Veuillez indiquer les utilisations des savoirs traditionnels associés autorisées par le contrat.

Réponse :

Utilisations autorisées d'un savoir traditionnel aux termes du contrat.

Question 9 : Veuillez indiquer la date à laquelle le contrat est entré en vigueur.

Réponse :

Le contrat est entré en vigueur

Question 10 : *Veillez indiquer la durée du contrat*

Réponse :

Durée du contrat :

Question 11 : *Veillez indiquer toutes les clauses du contrat qui ont trait à la propriété intellectuelle. Par exemple :*

Réponse :

Clause(s) relative(s) à :	Veillez indiquer ou résumer les clauses pertinentes en précisant le cas échéant le contexte par rapport au contrat ou au projet dans son ensemble
La propriété intellectuelle y compris les brevets, les marques, les indications géographiques et les appellations d'origine, etc.	
Le droit d'auteur et les droits connexes	
Les droits d'obtenteur	
Les secrets d'affaires	
La protection <i>sui generis</i> des savoirs traditionnels	
L'octroi de licence	
La cession de droits	
Le partage des avantages financiers en rapport avec la propriété intellectuelle : par exemple paiements directs, redevances, paiements échelonnés, redevances périodiques dans le domaine ethnobotanique, fonds fiduciaires, etc.	

Le partage des avantages non financiers en rapport avec la propriété intellectuelle : par exemple formation en matière de propriété intellectuelle, transfert de technologie, échange de résultats, etc.	
L'utilisation traditionnelle et coutumière en cours : par exemple précision sur l'utilisation future des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés par les peuples locaux ou les communautés traditionnelles, comme les droits des agriculteurs.	
La résiliation (pour la partie en rapport avec la propriété intellectuelle).	
Autre : Veuillez énumérer ci-dessous : par exemple publications, exclusivité d'approvisionnement, fourniture future de ressources dans le cas où la recherche aboutirait, etc.	

Question 12 : Confidentialité : veuillez indiquer ou donner un résumé de toute clause de confidentialité figurant au contrat en précisant le cas échéant le contexte de ces clauses par rapport au contrat ou au projet dans son ensemble.

Réponse :

Confidentialité.

Question 13 : Veuillez indiquer tout renseignement additionnel qui pourrait permettre de mieux comprendre les aspects du contrat liés à la propriété intellectuelle. Par exemple, définitions contractuelles pertinentes; conditions de transfert à des tiers, etc.

Réponse :

Renseignements complémentaires.

Afin de situer les clauses de propriété intellectuelle en question dans un contexte juridique, veuillez fournir les informations suivantes :

Question 14 : *Veuillez indiquer les lois et règlements de propriété intellectuelle en vigueur applicables au contrat en question, y compris toute clause pertinente relative à la propriété intellectuelle dans la législation qui réglemente l'accès aux ressources génétiques et dans toute législation sui generis de protection des savoirs traditionnels associés :*

Lois et règlements en vigueur relatifs à la propriété intellectuelle	Veuillez indiquer le titre et la date de la loi et, si possible, les numéros des clauses pertinentes
Lois et règlements nationaux dans le pays fournisseur	
Lois et règlements nationaux dans le pays destinataire	
Lois et règlements régionaux	
Lois et règlements internationaux	
Autres	

Question 15 : *Veuillez donner des informations sur les lois et protocoles coutumiers liés à la propriété intellectuelle applicables au contrat en question.*

Lois et protocoles coutumiers.

Question 16 : *Veillez indiquer le droit régissant le contrat :*

Réponse :

Droit régissant le contrat

Question 17 : *Règlement des litiges : Veillez indiquer la manière dont les parties auront décidé de régler tout litige pouvant survenir dans l'exécution du contrat (médiation, conciliation, arbitrage, tribunaux nationaux, etc.) en indiquant, si possible, l'institution de règlement des litiges mutuellement convenue (institution internationale, régionale, nationale ou locale).*

Réponse :

Règlement des litiges.

Question 18 : *Veillez indiquer si le contrat en question a été contesté sur le plan juridique; par exemple s'il a fait l'objet d'un recours devant les tribunaux ou d'une demande de dommages et intérêts pour inexécution. Si c'est le cas, l'affaire a-t-elle fait jurisprudence? Veillez donner l'intitulé exact et les références complètes de l'affaire.*

Réponse :

Jurisprudence découlant de ce contrat.

PARTIE III

CONSEILS PRATIQUES ET BILAN DE L'EXPÉRIENCE

Question 19 : *Veillez indiquer tous les conseils pratiques découlant de la rédaction, de la négociation et de la conclusion du contrat en question, en particulier tous les conseils ayant trait aux aspects du contrat liés à la propriété intellectuelle.*

Par exemple :

- Consentement préalable donné en connaissance de cause. *En particulier, les instances gouvernementales telles que les offices nationaux de propriété intellectuelle, les correspondants nationaux de la CDB, les autorités nationales compétentes pour la CDB, etc. ont-elles joué un rôle et lequel?*
- Partage des avantages. *Par exemple, comment les avantages liés à la propriété intellectuelle ont-ils été recensés et acceptés? Avec qui ces avantages seront-ils partagés? Quel a été le calendrier adopté à cet égard (court, moyen ou long terme)?*
- Communautés locales ou autochtones. *Par exemple, i) mécanismes/arrangements consultatifs éventuels facilitant l'implication des communautés locales ou autochtones : par exemple comités consultatifs nationaux, organisations autochtones, ii) a-t-on eu recours à des intermédiaires: par exemple des médiateurs, ou des conciliateurs, ii) existe-t-il un registre local ou centralisé de savoirs traditionnels ou est-il prévu d'en créer un?*
- Conseils juridiques. *Les parties ou l'une des parties ont-elles consulté des juristes?*
- Contrats/Clauses types. *A-t-on eu recours à un contrat type ou à des clauses types? Dans l'affirmative, à quel stade des négociations ce contrat ou ces clauses sont-ils intervenus et qui les a introduits? Dans quelle mesure ont-ils permis de clarifier les problèmes et de favoriser un accord?*

Réponse :

Conseils pratiques.

Question 20 : *Veillez indiquer les enseignements que vous avez tirés de votre expérience dans le domaine des arrangements contractuels concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.*

Réponse :

Enseignements tirés de l'expérience.

Merci.

[Fin de l'annexe II et fin du document]